



Respect des conventions collectives

Par **jjc**, le **02/05/2011** à **11:12**

Bonjour,

Voyant que personne dans mon entreprise n'est en mesure de répondre à mes questions concernant les conventions collectives j'ai cherché tout seul. J'ai trois questions:

- Je suis titulaire d'un BTS et je suis rémunéré en tant qu'ETAM au niveau D alors qu'en lisant la convention, au vue de mon diplôme, je devrais être au niveau E, pouvez vous me dire si je suis en droit de demander à passer à l'échelon E uniquement par rapport à mon diplôme?
- Est il nécessaire de remplir tous les critères d'un niveau pour y accéder ou une majorité seulement suffit?
- Ma direction est elle en droit de ne pas tenir compte de l'avenant salarial 2011 pour le salaire minimal versé à un ETAM de niveau D?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:23**

Bonsoir "jjc"

- 1) Il faudrait avoir le libellé exact de ta CC pour savoir si la détention du diplôme est suffisante pour prétendre au niveau 2
- 2) L'avenant salarial 2011 dont tu fais état, sans références non plus, te sera évidemment applicable dès l'arrêté d'extension ministériel à son sujet.

Bon courage et bonne chance.